

Commune de SENLISSE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Modification du Plan Local d'Urbanisme

Pendant 32 jours, du 12 novembre 2025 au 13 décembre 2025, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de Modification du Plan Local d'Urbanisme de Senlis.

Le tribunal administratif de *Versailles* a désigné Monsieur Lamarche comme commissaire-enquêteur pour conduire cette enquête publique.

À compter de l'ouverture de l'enquête publique, des informations sur le projet de Modification du Plan Local d'Urbanisme peuvent être demandées auprès de la commune de *Senlis*, à l'adresse postale : **13 rue de Cernay - 78720 Senlis** ; ou directement sur le site de la mairie <https://www.senlis.fr>

Le dossier sera déposé en Mairie et mis à disposition du public qui pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur les registres déposés à cet effet du **jeudi de 16h à 18h et le samedi de 10h à 12h**, ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la Mairie de *Senlis* avant la clôture de l'enquête

Pendant la période d'enquête publique, le dossier d'enquête publique sera, en outre, disponible en consultation et en téléchargement sur le site internet de l'enquête publique à l'adresse suivante :

enquete-publique-6787@registre-dematerialise.fr

Durant cette période, un dossier papier sera disposée dans la Mairie et accessibles aux horaires précités.

Des observations et propositions pourront, durant la période d'enquête publique, être déposées par voie électronique sur le registre dématérialisé ouvert à cet effet, sur le site de l'enquête publique à l'adresse :

<https://www.registre-dematerialise.fr/6787>

Afin d'informer et de recevoir des observations du public, le commissaire enquêteur assurera des permanences dans la mairie de la manière suivante :

- **Mercredi 19 novembre 16h-18h**
- **Samedi 29 novembre 10h-13 h**
- **Samedi 13 décembre 10h-13h**

La commissaire-enquêteur établira un rapport et rendra ses conclusions motivées sur le projet soumis à enquête publique, dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, à la commune de *Senlis*. Le commissaire-enquêteur transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif de Versailles.

À l'issue de l'enquête publique, copies du rapport et des conclusions de le commissaire-enquêteur seront également transmises par le Maire de *Senlis*, pour y être tenues à la disposition du public pendant 1 an à compter la date de clôture de l'enquête ainsi que sur le site internet de la commune.

Par ailleurs, toute personne intéressée pourra en obtenir communication en s'adressant par écrit à la commune de *Senlis* au **13 rue de Cernay - 78720 Senlis** ; ou à l'adresse électronique suivante : mairie.senlis@wanadoo.fr

Après l'enquête publique, le projet Modification du Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de le commissaire-enquêteur, sera soumis à délibération du Conseil municipal de **février 2026** pour approbation.

Le Maire